

Contribution Eau de Paris

Présentation d'Eau de Paris¹

Eau de Paris est un établissement public industriel et commercial de la ville de Paris, chargé de la production et de la distribution de l'eau potable pour le territoire parisien. Première entreprise publique d'eau en France, Eau de Paris délivre chaque jour à ses 3 millions d'usagers une eau d'excellente qualité, au prix le plus juste.

Entreprise intégrée, les 900 collaborateurs d'Eau de Paris interviennent à chaque étape du cycle de l'eau (captage, traitement, distribution, relation client) avec pour seule boussole l'intérêt général et la volonté de délivrer un service public toujours plus performant et innovant.

Engagée pour la protection de l'eau, de la biodiversité et du climat, Eau de Paris gère durablement ses ressources et son patrimoine, en collaboration avec ses partenaires locaux sur les territoires. En effet, les activités d'Eau de Paris ne s'arrêtent pas aux limites géographiques de la capitale. Les aqueducs de la Vanne, de la Voulzie, du Loing et de l'Avre acheminent des eaux souterraines depuis la Seine-et-Marne, l'Yonne, l'Aube et l'Eure-et-Loir, tandis que de l'eau de surface est puisée dans la Marne et dans la Seine. Eau de Paris compte 2050 km de canalisations d'eau potable et sept usines de traitement, à Sorques et Longueville en Seine-et-Marne, à L'Hay-les-Roses, Orly, Joinville dans le Val-de-Marne, à la Porte d'Arcueil à Paris et à Saint-Cloud dans les Hauts-de-Seine. Au total, Eau de Paris exploite des infrastructures qui se répartissent sur cinq régions, douze départements et 330 communes, dont 30% de communes métropolitaines (carte n°1 sur le schéma d'alimentation d'Eau de Paris).

Garantir la sécurité de l'approvisionnement de l'eau de la métropole

Depuis 25 ans, la consommation d'eau potable de l'agglomération parisienne a diminué d'un quart en raison de la tertiarisation de l'économie, des investissements réalisés dans l'ensemble des activités économiques et notamment le secteur industriel pour réduire les consommations d'eau, des économies d'eau réalisées dans les services publics, dans l'habitat collectif, des recherches de fuites menées sur les réseaux, etc. Cependant, la production d'eau potable nécessaire pour répondre en toute sécurité aux besoins de la métropole, en temps ordinaire comme dans des périodes de tension (canicules, crues, incidents...) reste considérable.

Les conséquences du dérèglement climatique, qui devraient se traduire non seulement par une hausse générale des températures, mais également par une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, canicules, inondations) ainsi que l'évolution démographique² appellent des réponses pour conforter la résilience et la sécurisation de l'approvisionnement en eau de la métropole.

¹ Plaquette institutionnelle : http://www.eaudeparis.fr/uploads/tx_edpevents/20180130_vdef_PAP.pdf

² Une étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme estime ainsi qu'à l'horizon 2030, l'Ile-de-France devrait gagner 750 000 habitants dont 500 000 pour la seule métropole.

Pour le territoire parisien, le système d’approvisionnement mis en œuvre par Eau de Paris repose sur des ressources diversifiées et indépendantes réparties entre eaux de rivière et eaux souterraines, sur la possibilité de mobiliser une importante capacité de production³, modulable en fonction des besoins, sur les stockages dans les réservoirs qui ceinturent Paris ainsi que sur un réseau maillé et sécurisé vis-à-vis de toute attaque physique, sanitaire ou informatique.

Des puits à l’Albien, nappe captive profonde, au nombre de six à l’heure actuelle, permettent par ailleurs de disposer d’une réserve d’eau de secours à l’échelle régionale.

Enfin, la sécurisation globale du territoire métropolitain repose sur un dispositif régional d’interconnexions, existant et opérationnel. Il permet des échanges d’eau et des alimentations de secours mutuels entre opérateurs, en particulier en cas de crises - Eau de Paris gère ainsi 14 intercommunications de secours et 26 transferts d’eau « en gros » -, dans une logique de solidarité territoriale (*carte n°2 sur les intercommunications de secours entre Eau de Paris et la banlieue*).

Le système de secours permet un échange de 400000 m³/j de Paris vers la banlieue et comprend :

- 7 intercommunication de niveau 1 (mobilisables immédiatement) : 5 avec le Syndicat des Eaux d’Ile de France, 1 avec le Syndicat de la Presqu’île de Gennevilliers et 1 avec Suez.
- 7 intercommunications de niveau 3 (mobilisables avec délai).

Par ailleurs, une vingtaine d’intercommunications sont aujourd’hui abandonnées mais peuvent être réhabilitées dans des délais et avec des coûts raisonnables.

A l’échelle de la métropole, la diversité des vecteurs d’alimentation mais également la pluralité des modèles et des opérateurs constituent des atouts pour garantir agilité, robustesse et résilience du système.

Pour conforter ce schéma, renforcer et mieux structurer la coopération, de manière à anticiper de manière coordonnée et efficiente les défis que doivent relever les services d’eau en région parisienne (les effets du changement climatique, la gestion des crues, les risques de pollution...), le Conseil de Paris a adopté en septembre 2017 une convention visant à mener des études communes avec trois autres grandes autorités organisatrices franciliennes, dans le respect des modes d’organisation de chacun (Syndicat des eaux d’Ile-de-France, le Syndicat des eaux de la presqu’île de Gennevilliers et le Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud).

Une première étude a été démarrée dans ce cadre en 2018 afin de déterminer le niveau de sécurisation de l’alimentation en eau des territoires couverts par ces autorités organisatrices, le degré de résilience face aux crises et de proposer, le cas échéant, des pistes d’amélioration. Par ailleurs, un important travail de refonte de la convention de gestion des interconnexions de secours a été lancé entre les équipes d’Eau de Paris et du SEDIF. Il devait être finalisé avant la fin de l’année 2018.

³ La capacité de production de 1.015.000 m³/j excède sensiblement la consommation moyenne des Parisiens sur une partie de l’année (550000m³/j) et les pointes (750000m³/j) avec une marge de sécurité pour les crises (de l’ordre de 300000m³/j).

Recommandations dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale :

Eau de Paris recommande :

- De prendre en compte dès l'amont les orientations du plan régional d'alimentation en eau potable (PRAEP), dont l'élaboration est pilotée par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et le Préfet, qui vise à définir les principes d'organisation des pouvoirs publics et des opérateurs de l'eau en vue d'assurer la continuité de la production et de la distribution d'eau en cas de crise, mais également avec les autres stratégies et documents de planification portés par les services de l'Etat (stratégie locale de gestion du risque inondation, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, charte partenariale de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie,...) ;
- D'identifier dans les documents d'urbanisme les installations du service public d'eau potable et de prévoir des dispositions permettant de les protéger à très long terme, garantissant ainsi leur intégrité et partant, la continuité du service. Eau de Paris n'est pas identifiée comme une personne publique associée obligatoirement associée à l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme : l'opérateur mène donc une veille sur l'ensemble du territoire pour porter à connaissance les enjeux de préservation de son patrimoine industriel et naturel, de sorte qu'ils soient pris en compte notamment dans la rédaction du règlement du PLU⁴. Au stade du projet, Eau de Paris s'articule ainsi en bonne intelligence avec l'ensemble des aménageurs sur ses territoires d'implantation (*carte n°3 – grands projets de transport et d'aménagement ayant une incidence sur les installations d'Eau de Paris*) ;
- D'encourager la sécurisation du schéma d'alimentation, notamment par la mise en place de nouveaux puits de secours et le renforcement du maillage et des interconnexions. Il est notamment prévu la création d'un 7^{ème} puits de secours sur la ZAC de Bercy Charenton. Eau de Paris propose par ailleurs le renforcement des intercommunications de secours avec les autres opérateurs franciliens, en particulier la remise en service de plusieurs intercommunications aujourd'hui abandonnées. Cela permettrait, avec des coûts d'investissement raisonnables, de renforcer la solidarité entre les opérateurs d'eau de la métropole, en s'appuyant sur les capacités de résilience que chacun d'eau a d'ores et déjà développées.

Investir pour le dynamisme économique des territoires

Eau de Paris porte une politique d'investissement raisonné et durable fondée sur un juste équilibre entre entretien, rénovation et renouvellement des équipements, dans une vision de long terme. Loin d'un plan d'investissement d'affichage, à base de « grands travaux » et de kilomètres de conduites renouvelées, la stratégie d'Eau de Paris privilégie les solutions technologiques agiles, nécessitant moins d'infrastructures lourdes et répondant aux besoins des usagers et des territoires d'aujourd'hui et de demain, en exploitant au plus juste les ressources et patrimoines locaux.

⁴ Au-delà de la prise en compte des servitudes d'utilité publique, Eau de Paris demande le classement en zones N des périmètres de protection des captages et des aqueducs (R 151-24 du code de l'urbanisme), ainsi que l'édiction de règles spécifiques dans chacune des zones, pour protéger ces infrastructures (sur le fondement en particulier des articles R.151-31 et R.151-34 et R 151-43 du même code).

Raisonnés mais substantiels, les investissements réalisés par la régie sur ses installations dans l'ensemble de ses territoires d'implantation représentent 75M€ chaque année (carte n°4 sur les programmes de travaux d'Eau de Paris à l'échelle de la métropole) et contribuent au dynamisme économique local, avec plus de 4000 emplois soutenus par cet intermédiaire en 2016, dont plus des trois-quarts en Ile-de-France (cf. Illustration n°2). Eau de Paris s'articule également en bonne intelligence avec les projets de transport et d'aménagement portés sur l'ensemble des territoires d'implantation (carte n°3 et Illustration n°3 sur l'exemple de l'aménagement de la RD7 à Saint Cloud).

Eau de Paris travaille au quotidien avec les communes de la Métropole du Grand Paris pour permettre la réalisation de projets de transports et d'aménagements.

Eau de Paris s'inscrit également pleinement dans une démarche d'innovation⁵, à la fois technique, sociale et environnementale, pour trouver des solutions nouvelles et efficaces en réponse aux grandes mutations en cours. L'entreprise publique est ainsi pionnière dans de nombreux domaines, tels que les méthodes de détection rapide de polluants, les techniques de réhabilitation des canalisations, les réseaux intelligents, l'incitation douce des usagers à des comportements vertueux par rapport à leur consommation et à la protection des ressources en eau, le développement de filières agricoles économes en intrants contribuant à la préservation de la ressource en eau...

Cette démarche d'innovation multidisciplinaire est non seulement interne, mais également partenariale et collaborative, à l'image des « quartiers d'innovation urbaine » portés par Paris&Co en partenariat avec Eau de Paris ou encore des démarches d'Eco-quartiers dans les ZAC. C'est en effet en questionnant les pratiques, en multipliant les expérimentations, en inventant de nouvelles façon de travailler et en croisant ses savoir-faire avec les parties prenantes de tous horizons que pourront être relevés les défis des territoires connectés, résilients et inclusifs. Eau de Paris se veut une actrice de l'innovation et partenaires des structures d'innovation à l'échelle de la métropole (carte n°5 sur les territoires d'expérimentation).

Pour répondre aux défis climatiques et sociaux de ce siècle et construire la ville de demain, l'esprit d'innovation est de mise. Eau de Paris participe à cette dynamique en mettant à disposition ses installations et ses connaissances (cf. illustration n°4).

Recommandations d'Eau de Paris pour l'élaboration du SCOT de la Métropole :

Dans cette ligne, Eau de Paris propose que le SCOT :

- Facilite l'anticipation des grands projets d'aménagement pour anticiper et articuler en amont les enjeux des différents opérateurs ;
- Encourage des territoires d'innovation où s'invente la ville durable de demain et favorise l'émergence des projets associant collectivités, concessionnaires et les entreprises du territoire.

⁵ http://www.eaudeparis.fr/uploads/tx_edpevents/EAU_DE_PARIS_Innovation_Vdef.pdf

Contribuer à la transition écologique des territoires

Dans le cadre de sa stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique⁶, Eau de Paris s'engage dans des trajectoires sobres en énergie et en émission de gaz à effet de serre. Le plan climat-énergie, adopté en 2015, ambitionne en effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 15%, de tendre vers une consommation d'énergie à 95% renouvelable, de réduire la consommation énergétique de 12% et enfin d'éviter l'émission de 4500 tonnes équivalent CO₂ par an. La centrale de géothermie du quartier Clichy-Batignolles dans le 17^e arrondissement de Paris, mise en œuvre en partenariat avec la CPCU depuis décembre 2016, permet notamment d'éviter la production de près de 4000 tonnes équivalent CO₂ par an (cf. Illustration n°5) ou encore lorsque Eau de Paris met à profit les ressources de son patrimoine hydraulique au service de la transition énergétique en réalisant une centrale photovoltaïque sur le toit de son réservoir d'eau potable à L'Haÿ-les-Roses (cf. Illustration n°7).

L'entreprise publique travaille également à trouver des solutions de lutte contre les îlots de chaleur avec des systèmes de rafraîchissement, développe l'accès à l'eau dans la ville (1200 fontaines à boires, dont 40 nouvelles fontaines déployées dans le cadre du budget participatif de la ville de Paris en 2015), contribue à la prévention des inondations en restaurant de zones d'expansion de crue, comme sur le secteur de la Bassée en Seine et Marne et encourage la séquestration du carbone et les filières locales de biomasse/agroforesterie.

Eau de Paris s'engage en faveur de la protection de la ressource en eau⁷ sur les 240000 hectares de surface de captages, en synergie avec les acteurs locaux, et notamment une centaine d'agriculteurs partenaires. L'entreprise publique promeut et accompagne en effet l'adoption de pratiques agricoles durables – agriculture biologique ou en réduction intrants-, la mise en place de circuits courts en filière bio et soutien la réalisation d'aménagements naturels (haies, bandes enherbées, zones humides, etc.). Cette action localisée sur les aires d'alimentation des captages d'Eau de Paris contribue à l'amélioration globale de l'état sanitaire des masses d'eau à l'échelle du bassin ainsi qu'à la propagation de bonnes pratiques, en matière de partenariat agricole, de renaturation de certains espaces sensibles, qui contribuent aux objectifs des collectivités franciliennes et de la métropole. Eau de Paris participe par ailleurs activement à l'ensemble des instances de concertation dédiées à la reconquête de la Seine, et s'engage au sein des groupes de travail multi acteurs pour réduire les pollutions non agricoles dans les rivières (assainissement, ruissellement, rejets industriels, etc.).

En termes de biodiversité⁸, la régie met en œuvre une stratégie qui prévoit notamment, d'ici à 2020, la gestion écologique de 1300 hectares d'espaces naturels, des projets de restauration de la continuité écologique ainsi que de renaturation de zones humides et d'agriculture urbaine (cf. Illustration n°6).

Sur l'ensemble de ces enjeux, Eau de Paris a noué des partenariats avec les acteurs locaux (collectivités, associations, professionnels agricoles et industriels etc.) pour ancrer sa démarche en faveur du développement durable des territoires (carte n°6 sur les partenariats), et débat régulièrement de ces enjeux dans des ateliers collaboratifs (observatoire parisien de l'eau, débats au pavillon de l'eau, atelier des métamorphoses etc.).

⁶ Stratégie « Energie Climat » d'Eau de Paris :

http://www.eaudeparis.fr/uploads/tx_edpevents/Brochure_Plan_Climat_Energie.pdf

⁷ Stratégie de protection de la ressource d'Eau de Paris :

http://www.eaudeparis.fr/uploads/tx_edpevents/Brochure_strategie_protection_ressource.pdf

⁸ Plaquette biodiversité d'Eau de Paris -

http://www.eaudeparis.fr/uploads/tx_edpevents/brochure_Strategie_biodiversite.pdf

Recommandations d'Eau de Paris pour l'élaboration du SCOT de la Métropole :

Eau de Paris recommande :

- que soit menée dès l'origine l'évaluation environnementale du SCOT afin de limiter l'empreinte écologique de ses orientations et de renforcer sa contribution à une gestion innovante et durable du territoire métropolitain en lien avec les territoires ruraux qui l'entourent ;
- que soient identifiées et protégées les infrastructures écologiques (TVB), auxquelles participent les emprises des aqueducs d'Eau de Paris, lesquelles contribuent non seulement à la biodiversité, mais également au cadre de vie des citoyens (nature en ville avec par exemple la végétalisation du pont aqueduc d'Arcueil -94- par Eau de Paris ; circulation douce à l'instar des promenades des Aqueducs mises en place dans le cadre d'un partenariat entre Eau de Paris et le conseil départemental de l'Essonne etc.) ;
- que soient valorisées les ressources locales (boucles locales d'énergies renouvelables, circuits courts d'alimentation durable, ...) ;
- que soient étudiés les potentiels de transition écologique inhérents à l'activité des opérateurs d'eau, et plus globalement des services publics urbains (adaptation au changement climatique et résilience des territoires, potentiel de production d'énergie renouvelable, gestion et préservation d'espaces naturels et de la biodiversité, protection de la ressource, économie circulaire ...) de sorte de les engager sur des actions contribuant aux objectifs de développement durable de la métropole, dans une approche systémique des enjeux. En particulier ces opérateurs (eau, assainissement, déchets, énergie etc.) pourraient établir des contributions locales au PCAEM ;
- que soit créé un observatoire citoyen métropolitain de l'eau, rassemblant tous les acteurs de l'eau pour favoriser une meilleure appropriation des enjeux (protection ressource, eau et climat, baisse des consommations, baignade,...).



Nom du contributeur

www.eaudeparis.fr
19, rue Neuve Tolbiac
75013, Paris

Contacts :

jean-baptiste.butlen@eaudeparis.fr

florence.soupizet@eaudeparis.fr

